Comment on découvrit le sinistre

Après cette esquisse générale du sinistre, précisons-en maintenant les détails.

Les premières flammes furent aperçues par un employé de la gare de la Porte des Postes, laquelle se trouve à quelques centaines de mètres seulement des magasins de M. Derrevaux. Ces flammes partaient de la cour des dits magasins.

Il était alors une heure un quart environ, et les ouvriers de la maison ayant terminé leur travail de la matinée, étaient allés prendre leur repas.

Cependant, l'employé de la gare put rencontrer M. Jules Pollet, contremaître de M. Derrevaux et l'avertir de ce qui se passait.

L'alarme fut aussitôt donnée. Téléphoniquement M. Pollet prévint son patron qui habite rue Léon Gambetta, 219, puis les pompiers et la police.

Plusieurs ouvriers ayant appris que des barriques entassées dans la cour avaient pris feu, se précipitèrent pour combattre le sinistre qui, rapidement, prenait des proportions absolument effrayantes. Le fléau avait, en effet, commencé par s'attaquer à 6 fonnes d'huile mais bientôt toutes celles contenues dans les magasins étaient atteintes par les flammes.

D'après les déclarations de M. Derrevaux, il y avait dans son établissement 7.800 barriques d'huile contenant chacune 200 litres de ce liquide ; 6 à 700 de ces barriques se trouvaient dans les caves situées sous les magasins.

Nous avons interrogé le négociant sur les causes de l'incendie. Il croit que le feu aura été communiqué aux herbes sèches poussant sur la voie ferrée, par un charbon ardent provenant du foyer d'une locomotive et que les herbes enflammèrent à leur tour des fûts d'huile déposés dans les chantiers.

C'est là aussi l'avis de toutes les personnes qui se trouvèrent les premières sur les lieux du sinistre.

Les secours

LES BOUCHES D'EAU FONT DEFAUT

Rapidement, les pompiers de la caserne Malus arrivèrent rue du Pôle Nord. S'étant promptement rendu compte de l'importance de l'incendie, le commandant Boivin fit prévenir tous les postes. Bientôt il eût à sa disposition un nombreux personnel, les trois pompes à vapeur de la Ville et celles de la Cie des chemins de fer et de l'usine Kuhlmann.

Malheureusement, on doit le dire, les bouches d'eau sont plutôt rares dans le quartier du Sud. L'une d'elles située à l'entrée de la rue du Pôle Nord, près de la rue du Faubourg des Postes, fut immédiatement employée ; on en découvrit une seconde près du cimetière du Sud, et c'est tout. De sorte que deux pompes à vapeur seulement sur cinq purent être utilisées.

C'est là un état de choses absolument déplorable et auquel il conviendrait de remédier le plus promptement possible.

Cependant, l'incendie faisait rage, le vent soufflait violemment. Bientôt le feu se communiqua aux immeubles voisins de l'entrepôt, soit au numéro 70, dépôt de la blanchisserie de Don, appartenant à M. Gelsodis, et d'autre part, au numéro 64 habité par Mme veuve Gavériaux, rentière, puis dans le quartier de derrière du 62, habité par M. Gavériaux fils, qui s'occupe du négoce de sable et de charbon.

L'incendie se propage encore

Bref, les pompiers étaient débordés, et d'aucuns prévoyaient déjà l'anéantissement de la rue entière. Ils avaient en partie raison. Etant donné l'intense chaleur qui se dégageait du foyer d'incendie, toutes les maisons lui faisant face s'enflammèrent à leur tour et cela depuis l'immeuble portant le numéro 61 et occupé par la famille Degraève, jusqu'à l'estaminet Hogstael, formant le coin des rues du Pôle Nord et du Faubourg des Postes.

Heureusement la police avait pris des mesures énergiques et fait évacuer de force, une dernière de maisons menacées par le fléau, dès qu'elle vit que celles-ci se trouvaient en danger.

Un sauvetage

Ceci n'empêcha pas cependant un sieur Bels, cultivateur rue du Bel-Air, se trouvant dans la cour de M. Gavériaux, d'être à moitié asphyxié par la fumée. Heureusement pour lui, des voisins se souvinrent de sa présence en cet endroit et s'élancèrent aussitôt à sa recherche. Le malheureux fut retrouvé inanimé sur le sol. On le transporta dans une maison voisine où il reçut aussitôt les soins que réclamait son état.

Le dévouement d'un agent

IL SACRIFIA TOUT SON AVOIR AU DEVOIR

Un bel acte de dévouement a été commis et il vaut que le nom de celui qui en fut le héros, soit connu. C'est l'agent de police Pattyn du 6e arrondissement, qui n'hésitant pas entre le devoir et l'intérêt personnel, se dévoua héroïquement à essayer de combattre le fléau par tous les moyens qu'il avait à sa disposition, tandis que sinistré lui-même, sa maison, son mobilier, tout son avoir enfin, brûlaient.

A une heure et demie, l'agent Pattyn qui habitait au 1er étage de la maison portant le numéro 70 de la rue du Pôle-Nord, prenait son repas, lorsqu'il aperçut en regardant par la fenêtre, un fût d'huile brûler dans la cour du dépôt de la fabrique Derrevaux.

Craignant avec juste raison que le feu ne se communique aux tonneaux déposés aux environs, l'agent descendit dans la cour et avec l'aide des ouvriers de M. Derrevaux, roula les tonneaux qui déjà flambaient.

Bientôt une mer d'huile enflammée battit le pied des maisons dont les boiseries flambèrent aussitôt.

Songeant avant tout à son devoir qui était en l'occurence de prévenir les pompiers, l'agent Pattyn, après avoir donné l'alarme, courut au poste du Sud téléphoner l'annonce du sinistre à la caserne Malus.

Il revint avec les pompiers du Sud sur les lieux de l'incendie. Sa maison flambait. Affolée, sa femme emportant son enfant, s'était enfuie.

Stoïque, l'agent de police qui pouvait encore sauver son mobilier, reste dans la rue et organise le premier service d'ordre.

Pour avoir fait son devoir, pour être resté à son poste, ce brave homme a tout perdu car son avoir n'était pas assuré.

Son geste n'en est que plus grand et plus beau et il faut espérer qu'on saura reconnaître son mérite comme il convient.

Le service d'ordre

LA LUTTE CONTRE L'HUILE EN FEU

Avisés du sinistre, les divers régiments casernés à Lille, envoyèrent chacun des contingents sur les lieux de l'incendie. D'autre part, la police, sous la direction de l'inspecteur Vandeportael et aussi de nombreux gendarmes commandés par l'adjudant Picqué, refoulèrent les badauds qui empêchaient la manœuvre ou qui auraient pu être victimes de leur curiosité. De sévères barrages furent, grâce à ces interventions, être établis. Des hommes en armes du 43e d'infanterie et du 16e chasseurs, les gardèrent. Ils avaient reçu une consigne inflexible et ne laissaient passer personne. Mais où le secours de la troupe fut précieux, ce fut dans la lutte contre les nappes d'huile enflammées, lesquelles nappes menaçaient, après avoir incendié les barricades de démarcation de la Cie des chemins de fer, de se répandre sur la voie ferrée et de mettre le feu aux traverses maintenant les rails.

Par un hasard vraiment heureux se trouvaient en gare deux wagons de sable de 20 tonnes chacun, appartenant à l'un des sinistrés. Avec l'assentiment de M. Gavériaux à qui ils appartenaient, les soldats s'emparèrent de ce sable et le jetèrent à l'aide de pelles sur la voie ferrée. Ils purent ainsi se rendre maîtres des torrents d'huile incendiée, contre lesquels les pompiers avaient inefficacement lutté jusqu'alors.

Sur les lieux de l'incendie

Nombre de personnalités se trouvaient sur les lieux du sinistre. Parmi celles-ci nous avons remarqué MM. Vincent, préfet du Nord ; Allain, secrétaire général ; Arrighi, chef de cabinet de la Préfecture ; Chouzy, procureur de la République ; Cauwès, substitut ; Courchet, juge suppléant ; M. de Barolet, directeur des Postes ; le lieutenant-colonel Solmon, major de la garnison, ainsi que de nombreux officiers de toutes armes ; M. Charles Delesalle, maire de Lille, accompagné de quelques conseillers municipaux ; MM. Le Goaster, inspecteur principal de la Cie du chemin de fer du Nord ; M. Robert, inspecteur du chemin de fer ; Benoit, commissaire, chef adjoint de la 2e Brigade Mobile ; Guyot, chef de la Sûreté ; Roussenac et Villon, commissaires de police, etc., etc...

Le campement des sinistrés

Quel spectacle de désolation offrait le « campement des sinistrés » !

Les malheureux, qui avaient dû quitter précipitamment leurs maisons devenues la proie des flammes s'étaient installés dans une vaste prairie avoisinant les lieux du sinistre

Chacun avait choisi là un emplacement.

L'un s'était mis à l'ombre d'une haie, l'autre [illegible] son mobilier près d'une citerne abandonnée. Celui-là avait planté sa tente contre un champ d'avoine déjà foulé aux pieds par les curieux.

Des matelas entassés, un sommier montrant son crin par cent plaies, des chaises empilées, des armoires couchées dans l'herbe, dans des caisses des objets disparates accumulés dans la fièvre hâtive de la fuite, des chandeliers sur un tas de couvertures, un réveil matin dans un vieux seau, un litcage retourné, tel était l'étalage ahurissant qui s'offrait aux yeux des spectateurs du « campement ».

Une pauvre infirme, transportée dans son fauteuil, étreignait ses béquilles dans un geste convulsif, contemplant en silence le désordre de son pauvre petit mobilier entassé autour d'elle.

Une mère de famille pleurait à chaudes larmes en ramassant dans l'herbe des cadres de photographies chères qui s'étaient éparpillés dans la hâte du déménagement.

Partout des tristesses, des larmes, des visions lamentables !

— Où vais-je coucher mes petits enfants ? gémissait une jeune femme enceinte encore.

Des meubles brisés, de pauvres choses ramassées dans un tablier, des bibelots tombés et perdus, attestaient que les biens étaient aussi compromis que la sécurité des personnes et c'était infiniment désolant à voir !

Sur un trottoir des cerceuils empilés avaient été sauvés d'on ne sait quelle maison. Ils produisaient un effet lugubre parmi la foule anxieuse.

Un instant le bruit courut qu'on les avait apporté pour ensevelir des victimes mais on s'explique et on emporta les « bières » dans un estaminet !

L'Enfant du Feu

Une malheureuse « rescapée » de l'incendie, assise sur les restes de son mobilier, nous raconte ce détail :

« Tout près de chez moi, au 45 de la rue du Pôle-Nord, habitait Mme Lecomte, ménagère qui était sur le point d'accoucher. Vers midi, elle mit au monde une petit garçon.

» Elle était encore alitée, comme bien vous pensez, quand on vint lui annoncer que le feu menaçait sa demeure, du magasin d'huiles tout proche !

» Quel émoi fut calmé de ma pauvre voisine ! Dans son état, vous pensez si une peur pareille était favorable.

» On appela des voisins de bonne volonté qui l'ont roulé dans des couvertures et l'ont transporté chez un bienveillant épicier du quartier, M. Galliaerde, qui a hébergé la mère et l'enfant.

» C'est parmi le brouhaha des premiers moments des secours que se produisit ce transport.

» On voyait à peine où on allait, tant il y avait de fumée dans la rue ! »

29 familles sinistrées

Vingt-neuf familles ont été sinistrées. Parmi celles-ci, on en connaît jusqu'à présent vingt-deux dont tout l'avoir a été détruit et qui se trouvent actuellement sans aucune ressource.

Voici les noms des malheureux dont le foyer a été détruit ; la plupart d'entre eux sont mariés et pères de famille.

Rue du Four-à-Chaux, 3, M. Victor Deroubaix ; 5, M. Gustave Monier ; 7, MM. J.-B. Créteur, Jules Lepage, Verrycken, Jean-Philippe Lepage ; 11, MM. Henri Tassin, Emile Desmaretz, Achille Rogier, Pierre Tossin, Achille Delaruelle ; 13, Mme veuve Hellynckx ; 81, M. Félix Hoogstoel.

Rue du Pôle-Nord, 57, M. Henri Derache 63, M. Henri Marlier ; 64, M. Gavériaux 66, Mme Gavériaux ; 65, Charles Eguermont ; 69, MM. André de Martelaere, Angélus Degrouw, Antoine Quignon ; 70, MM Georges Désir, Jules Janssens, Decottignies Pattyn, Vlamynck, Léon Chrétien ; 68, M Mono.

Un comité provisoire de secours

Pendant que l'on continuait à combattre l'incendie, un comité municipal, composé de MM. Binauld, Crépy, Liégeois-Six, adjoint au maire ; Léonard Danel, conseiller municipal ; Bos, négociant du quartier, se réunit à l'estaminet Antrop, 21, rue du Faubourg des Postes, et décida que les sinistrés se trouvant sans abri seraient logés à l'asile de nuit, dont on refuserait l'entrée aux hôtes de passage n'étant pas Lillois.

Un repas spécial fut commandé en outre audit asile pour les 68 personnes qui étaient venues se faire inscrire au comité.

On parvient à enrayer le feu

Vers quatre heures et demie, grâce aux admirables efforts des pompiers, le feu avait beaucoup perdu de son intensité. Une heure plus tard, tout danger était conjuré et l'on pouvait s'occuper enfin du foyer de l'incendie proprement dit.

L'huile enflammée avait gagné la cave de l'entrepôt et les nombreuses barriques se trouvant en cet endroit avaient pris feu à leur tour.

Le tout fut arrosé copieusement, mais tant que l'huile n'aît pas été entièrement brûlée, les flammes continuèrent à ronfler et la fumée à se dégager abondamment.

Vers 8 heures, cependant, la marche de l'incendie se ralentissait. A 9 heures tout était à peu près terminé.

Par mesure de précaution, une équipe de pompiers a veillé durant la nuit rue du Pôle-Nord et du Four-à-Chaux.

D'autre part, quelques agents empêchèrent le public de passer à certains endroits où des pignons de mur et des cheminées menacent à chaque instant de s'écrouler sur la chaussée.

Des mesures de sécurité devront être prises de ce côté pour éviter tout accident.

Un pompier blessé

Il n'y eut, dans cet épouvantable sinistre, heureusement, qu'un accident tout à fait indépendant de l'incendie, à signaler.

Vers trois heures de l'après-midi, le fourgon des pompiers numéro 2, attelé de deux chevaux, conduit par le pompier Adolphe Facon, 27 ans, domicilié à Malus, venait de passer la seconde porte des Postes, se dirigeant vers la barrière, apportant du matériel.

Un car D, arrivant en sens inverse, le conducteur du fourgon oblique pour l'éviter, mais à ce moment, survint une auto qui se dirigeait droit vers le véhicule des pompiers.

Le conducteur réussit à éviter l'auto, mais il heurta le car, et, par suite du choc, fut précipité sur la chaussée, tête première.

Fort heureusement, le casque de Facon amortit la chute, et l'infortuné pompier se releva avec des contusions à la figure, au bras droit et un doigt foulé.

C'est par un heureux hasard que le conducteur ne fut pas tué dans sa terrible chute.

Après avoir été pansé dans une pharmacie, le blessé, qui se plaint de douleurs dans les reins, a été reconduit à la caserne Malus, où un docteur l'examina.

Un incident

Vers dix heures du soir, les chevaux du même fourgon se sont emballés, au même endroit où s'était produit l'accident précédent, et sont allés se jeter sur un pylone et un car D, qui se trouvait à proximité de la barrière de la gare des Postes.

Le fourgon a été fort endommagé, l'un des chevaux a été légèrement blessé aux jambes.

Aucun accident de personne à déplorer.

Interview de M. de Barolet

Directeur des P. T. T.

Nous avons dit que deux supports de lignes téléphoniques avaient été détruits dans l'incendie. Nous avons pu rencontrer sur les lieux du sinistre M. de Barolet, directeur des P. T. T., qui a bien voulu nous donner quelques renseignements sur les interruptions de service téléphonique entraînées par la rupture des fils.

« Les correspondances assurées par ces fils sont les suivantes, nous dit-il : trois fils sur Paris, un sur Rouen, le seul, un sur Béthune, le seul, un sur Amiens, le seul, un sur Beauvais, le seul. Enfin le service de Béthune et de toutes les stations intermédiaires est aussi interrompu.

» Pour Paris, il nous reste encore trois fils, et pour Amiens nous communiquerons indirectement par Douai-Cambrai.

» C'est néanmoins un gros embarras pour les communications téléphoniques.

» Nous espérons pouvoir, dès demain, rétablir tout cela de façon à peu près satisfaisante ».

Les dégâts sont importants

M. Derrevaux estime que le préjudice qui lui est causé par l'incendie, s'élève à environ 200.000 francs. Il est assuré pour cette somme à cinq compagnies différentes.

D'autre part, le chiffre des dégâts causés par le feu aux immeubles voisins de l'entrepôt, rues du Four-à-Chaux et du Pôle-Nord, se monterait à 100.000 francs au total.

La plupart des sinistrés ne sont pas assurés et comme leurs biens, fort misérables d'ailleurs, avant l'incendie, ont presque entièrement disparus dans le sinistre, il se trouve que la misère est grande, effroyable chez eux.

Maintenant que les décombres fument, que les murs s'écroulent, que l'on songe à cette infortune qui sévit douloureusement parmi des familles de travailleurs, où des femmes pleurent, ou des enfants sont à demi-nus, où des hommes se lamentent sur leur foyer détruit, sur leurs espoirs ruinés !

Les Affaires du Maroc

L'état actuel de la conversation franco-allemande

Paris, 11 juillet. — L'état de la négociation franco-allemande, sur laquelle M. de Berckheim, conseiller de l'ambassade de France à Berlin, a donné cet après-midi des détails verbaux à M. de Selves, peut se résumer ainsi :

L'ambassadeur de France n'a pas caché au ministre allemand le regret que lui inspirait la démonstration navale d'Agadir.

Le ministre allemand n'a pas caché à l'ambassadeur de France le regret que lui inspirait la médiocrité des résultats qu'a donnés depuis deux ans la collaboration économique franco-allemande décidée par l'accord de février 1909.

L'ambassadeur de France a fait remarquer, sans entrer dans la discussion de ce que son interlocuteur qualifiait de négligence, que les conversations commencées n'ont jamais été interrompues et qu'il est facile de les poursuivre.

Le ministre allemand s'y est montré disposé, et une nouvelle entrevue sera fixée incessamment.

Les deux interlocuteurs sont donc restés sur le terrain de l'accord de 1909, sans aborder encore l'examen des circonstances nouvelles qui se sont récemment produites au Maroc et qui devront être envisagées en fonction de cet accord.

M. de Selves a reçu ce matin l'ambassadeur d'Angleterre. L'entretien a duré plus de trois quarts d'heure.

Le ministre des affaires étrangères a demandé au chargé d'affaires de France à Tanger des renseignements au sujet des excès dont les Espagnols se seraient rendus coupables à El-Ksar contre des sujets français.

Les agissements espagnols

Tanger, 11 juillet. — Le rapport officiel confirme les renseignements précédemment reçus concernant l'incident auquel a donné lieu, à El-Ksar, l'arrivée de M. Biarnay, directeur des services chérifiens de télégraphie sans fil, se rendant à Fez.

M. Biarnay n'a pas été personnellement molesté, mais une patrouille espagnole, dans la banlieue d'El-Ksar, arrêta sa caravane et s'empara des armes de son escorte officielle composée de six hommes munis de chassepots fournis par le makhzen. Ces armes furent restituées après des négociations qui durèrent deux heures.

Un autre Français, nommé Montagne, négociant, se rendant à Fez, a eu les mêmes difficultés à son arrivée à El-Ksar, à cause d'un fusil de chasse que portait son domestique indigène. Comme il refusait de remettre cette arme, il fut conduit par des soldats espagnols au camp et ne fut remis en liberté qu'une demi-heure après.

A LA CHAMBRE

La Réintégration des Cheminots

Jaurès adjure la majorité de respecter ses engagements

M. Ch. Dumont prend vivement à partie M. Caillaux

Paris, 11 juillet. — Le public est empressé et garnit les tribunes et les galeries dans l'espoir d'assister à un nouveau tumulte.

MM. de Selves, Augagneur, Chaumet et René Besnard sont au banc du gouvernement.

M. Brisson ouvre la séance à 2 h. 20.

L'ordre du jour appelle la fixation de la date de la discussion de l'interpellation de Jaurès sur

Les affaires marocaines

DECLARATIONS DE M. DE SELVES

Le ministre des Affaires étrangères M. de Selves demande la parole et monte à la tribune.

M. DE SELVES. — Je connais l'esprit de sagesse et de patriotisme de la Chambre ; c'est à cet esprit que je m'adresse. Une conversation est engagée. Je vous demande de la laisser se poursuivre dans le calme et la dignité qui conviennent aux grandes puissances qui causent entre elles.

Le moment venu, le gouvernement dira ce qu'il aura fait et il demandera à la Chambre d'apprécier et de juger.

Actuellement nous poursuivons les conversations avec le souci inébranlable de ce que commandent les intérêts de ce pays. (Applaudissements à gauche et au centre) et avec le souci de maintenir aussi avec les puissances des rapports de bonne entente et de haute loyauté. (Applaudissements à gauche et au centre.)

JAURÈS. — M. le ministre a constaté que c'est avec beaucoup de calme, de sang-froid et de dignité que la France a observé les événements qui se produisaient.

Mais je n'aperçois pas comment l'intervention du Parlement pourrait diminuer ce que M. le ministre a appelé la haute tenue de la conversation.

Personne n'a le droit de mettre le Parlement en face d'un fait accompli.

Il s'est produit au Maroc des incidents graves. Il y a eu sur les points qu'occupe l'Espagne imminence de conflits entre les troupes espagnoles et les troupes du maghzen que commandent des officiers français.

Et quant aux rapports de la France avec l'Allemagne je suis convaincu que si les deux peuples étaient laissés à eux-mêmes nous pourrions être tranquilles. Mais derrière ces deux pays s'agitent des intérêts, et nous demandons au gouvernement de chercher au contraire dans un vote de la Chambre l'autorité nécessaire pour leur résister. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Je demande donc que le débat ait lieu demain.

M. DE SELVES. — Je demande à la Chambre d'ajourner le débat sans fixer de date.

L'ajournement est prononcé par 476 voix contre 77.

PROPOSITION DE JAURÈS

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Jaurès avec demande d'urgence une proposition de loi tendant à constituer sur les réseaux des chemins de fer un conseil supérieur de discipline.

Il sera statué sur l'urgence à la fin de la séance.

LA REPUBLIQUE PORTUGAISE

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Beauquier une demande d'interpellation sur le retard qu'il apporte à la reconnaissance de la République portugaise.

M. DE MONZIE. — J'ai une question sur le même sujet. Il est entendu qu'elle viendra jeudi.

On adopte le projet de loi relatif au maintien provisoire du statu quo concernant l'organisation des musiques d'artillerie.

M. Malavialle pose une question au sous-secrétaire d'Etat aux finances sur l'insuffisance des quantités de nicotine qui sont mises à la disposition des viticulteurs de l'Aude et des autres régions.

Il y a eu une insuffisance certaine, mais la cause en est surtout à la consommation exceptionnelle d'extraits.

L'administration des Finances a immédiatement pris les mesures pour augmenter les livraisons de façon à faire face aux besoins des populations.

Des instructions nettes et précises ont été données, elles seront exécutées.

M. PLICHON. — Je demande à transformer la question en interpellation.

M. LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT. — Je n'ai pas d'autres explications à fournir.

M. PLICHON. — Je demande à M. le sous-secrétaire d'Etat de prendre les mesures nécessaires pour que la nicotine française n'aille pas en Belgique.

Je lui demande également qu'il fournisse en temps voulu la nicotine aux cultivateurs de houblon.

M. LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT. — Je vous promets satisfaction.

L'incident est clos.

On adopte encore un projet de loi relatif aux récompenses à décerner à l'occasion des expositions de Bruxelles, Buenos-Ayres, Quito, Copenhague, Francfort et Nancy.

Les Chemins de fer de la Corse

La Chambre repousse ensuite par 443 voix contre 129 un amendement que Bedouce avait souleru à une séance précédente sur les chemins de fer de la Corse.

Toujours sur le même sujet, on repousse par 463 voix contre 92 un amendement de M. Ceccaldi.

Mais Bedouce insiste à nouveau en demandant par un article additionnel la constitution d'un conseil de réseau.

BEDOUCE. — L'article que je propose a pour but de sauvegarder, le cas échéant, l'intérêt de l'Etat, l'intérêt du personnel et celui des populations, en permettant au gouvernement d'intervenir auprès de la compagnie pour obtenir soit des réductions de trafic soit des améliorations de matériel. (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. LE MINISTRE. — M. Bedouce est revenu faire à la tribune le procès des concessions. Mais je n'aperçois pas la possibilité de fonctionnement d'une disposition analogue à celle que propose M. Bedouce et je ne vois pas comment elle pourrait être introduite dans le texte de la convention.

L'article additionnel est repoussé par 444 voix contre 118.

On arrive au vote sur l'ensemble de ce projet, mais M. Emile Faure propose qu'il soit sursis au vote sur l'ensemble jusqu'à ce que les travailleurs des Compagnies intéressées révoqués lors des grèves de 1906 et 1908 aient été réintégrés.

M. LE MINISTRE. — Il ne reste qu'un seul ouvrier congédié.

L'ajournement est repoussé par 456 voix contre 95.

GOUDE. — La voilà la coalition immorale

L'ensemble est adopté à mains levées.

La vente des armes

On passe maintenant à la discussion des propositions de loi : 1. de M. de Boury, tendant à réglementer la fabrication, la vente et le port des armes prohibées ; 2. de M. Georges Berry, relative à la vente des révolvers et armes similaires.

M. DE BOURY. — Je demande à la Chambre d'adopter le texte qui lui est proposé. Ce sera une première satisfaction donnée à l'opinion publique.

Mais j'insiste pour qu'il soit bien établi que l'aggravation de peine ne s'applique qu'aux actes volontaires.

M. LE RAPPORTEUR. — C'est bien entendu.

M. BERRY. — Il ne suffit pas d'aggraver les peines contre les délits commis avec des armes ; il faut encore rendre plus difficiles les moyens de se procurer des armes.

ROUANET. — C'est la prohibition absolue qu'il faut. On n'a pas le droit de tuer.

COLLY. — On ne tue pas seulement avec des révolvers mais aussi avec des gourdins.

M. BERRY. — Il faut empêcher les brocanteurs et les bazars de vendre les armes prohibées. La vente de ces armes doit être réglementée ; l'armurier ne devra délivrer l'arme qu'à domicile ; l'arme portera un numéro et le nom du vendeur. Un décret déterminera celle de ces armes dont le port est prohibé.

Le rapporteur défend le texte de la commission.

Puis la Chambre l'adopte à mains levées. Il est 6 h. 30.

Jaurès à la tribune

LE PROJET DE RESOLUTION SUR LES CHEMINOTS

On aborde alors le projet de résolution de Jaurès, lequel monte à la tribune.

VOIX NOMBREUSES. — A demain.

M. LE PRÉSIDENT. — La Chambre doit attendre le budget de retour du Sénat. Elle ne gagnerait rien à renvoyer à demain.

Mais à gauche et au centre, on crie très fort : A demain ! A demain !

Jaurès s'impatiente à la tribune, tandis que les radicaux manifestent bruyamment.

JAURES, s'adressant à eux : Vous exécutez la consigne qui vous a été donnée par un journal du matin. C'est à la « Petite République » que Jaurès fait allusion.)

Le tumulte ne fait qu'augmenter.

FEUILLETON DU 12 JUILLET. — N. 23

LE BONHEUR ET L'ARGENT

GRAND ROMAN

par Henri Pellier

PREMIERE PARTIE

De l'Amour au Crime

Et quand le jeune homme, l'air plus important que jamais, revient en disant : « Je crois que j'ai donné au juge une jolie leçon de droit criminel », Paulin Chiffard applaudit d'un sourire, insinuant : « Il est de fait que vous n'avez pas l'air d'un monsieur que l'on mène par le bout du nez. Et cela ne doit pas être facile de vous en faire accroire. On vous devine ferré sur un tas de questions. Vous êtes avocat ?

— Non, répond Gérarid Galoubet en tapotant ses petits favoris, mais j'aurais pu l'être. J'ai tout particulièrement étudié le droit. Je me destine à la diplomatie ou à la politique.

— Bravo ! On sent qu'il y a en vous l'étoffe d'un futur grand ministre.

Et, sachant que l'homme sensible à la flatterie ne trouve jamais exagérés les compliments qu'on lui fait, Paulin Chiffard s'empresse d'ajouter : « Je devine au goût et à l'élégance qui ont présidé à la composition de votre mise que vous devez être très artiste, amateur de belles gravures et de meubles anciens, connaisseur en livres rares et en précieux bibelots. J'avoue que cela m'intéresse, car je suis antiquaire. Je puis même me vanter de posséder en ma boutique certaines pièces qui ne seraient pas déplacées au musée du Louvre, ni à celui de Cluny. Voulez-vous me faire l'honneur et le plaisir de les venir voir. ? C'est rue des Saints-Pères à deux pas d'ici. »

Gérald Galoubet accepte, tout en souriant d'un air avisé. Il pense : « Je te vois venir, mon bonhomme, avec tes gros sabots ; tu veux, tout en parlant d'art et d'antiquités, me coller quelques vieilleries sans valeur, fausses potiches ou meubles truqués. Mais ça ne prend pas avec moi ! »

Paulin Chiffard fait les honneurs de sa boutique en marchand qui cherche à amadouer le gros client. Et plus il se dépense en flatteries et en amabilités, plus Gérald Galoubet prend l'air supérieur du monsieur intelligent qui devine et attend l'attaque, et qu'on ne roule pas.

Il s'amuse même à provoquer l'offre.

Comme Paulin Chiffard lui vante tout particulièrement le dessin et l'harmonie d'une vieille tapisserie, Gérald Galoubet, jouant avec son monocle, demande de l'air détaché d'un homme pour qui la question d'argent compte à peine :

— C'est cher, cette machine-là ?

Il s'attendait à ce que le marchand ruse, biaise et lasse l'article.

Mais Paulin Chiffard, sans aucune hésitation et d'une voix bien nette, répond :

— J'ai pour habitude de ne jamais rien vendre aux connaisseurs qui me sont sympathiques et qui, comme vous, viennent en simples curieux. Je m'en voudrais d'avoir l'air de spéculer sur la noble curiosité qui vous attire vers les objets d'art. Encore une fois, votre visite est pour moi un honneur autant qu'un plaisir. Je ne veux pas en gâter le charme en y mêlant la préoccupation de conclure une affaire.

Et Paulin Chiffard s'incline avec cette aisance et cet air aimable qu'il affectait lorsqu'il jouait en province le marquis de la Seiglière.

Trompé dans ses prévisions, Gérald Galoubet reste tout décontenancé et prend un air si ahuri que Paulin Chiffard s'en amuse follement.

Mais il est trop vieux comédien pour ne pas donner à une satisfaction trop visible un sens qui soit tout à l'avantage de celui qu'il entend flatter.

Plus je vous observe, dit-il à Gérald Galoubet en le considérant avec sympathie, et plus je vous devine intelligent. Pour moi, vous avez un avenir superbe. Et je m'y connais en hommes depuis que j'ai étudié toutes les gloires de Paris. Si je ne craignais pas de me montrer indiscret, je vous demanderais quels sont vos projets. Ils doivent être des plus curieux et des plus passionnants ;

— Mes projets sont en effet assez importants, lance Gérald Galoubet de sa voix de fausset et en tirant ses manchettes. A côté de mes dispositions oratoires qui me poussent vers la politique et la diplomatie, j'ai un goût très prononcé pour le théâtre et je rêve d'écrire des pièces...

— Le théâtre ! Ecrire des pièces ! s'écrie Paulin Chiffard en levant les bras au ciel. Bravo ! Bravissimo !

Puis, défaisant son mouchoir de soie bleue qui le gêne dans son expansion, il continue, une main collée sur son gilet rouge, à l'endroit du cœur, pendant que l'autre bat l'air avec énergie, soulignant les mots importants de la tirade qu'il lance en faisant rouler les « r » :

— Excusez ma joie et comprenez mon enthousiasme, jeune homme. Je suis un ancien acteur et un acteur applaudi à Rouen, choyé à Orléans, acclamé à Bordeaux, porté en triomphe à Marseille ! Je vous garantis que les provinces de France se souviennent de Paulin Chiffard. J'ai joué les héros de Corneille, les valets de Molière, le père Poirier d'Augier, le marquis de la Seiglière, le Bossu de Féval et Buridan dans la « Tour de Nesles ».

Et tirant un vieux sabre d'une panoplie, se drapant dans un tapis d'Orient, Paulin Chiffard déclame, avec un geste superbe :

— A moi, ma fidèle épée !

Puis, soudain calmé, il sourit en haussant les épaules :

— C'est la fièvre des planches qui me reprenait ! C'est si beau, le théâtre, autrement plus beau que la vie. Ah ! vous allez écrire des pièces, jeune homme. Que je vous admire et combien je vous envie ! C'est une tragédie que vous préparez ?

— Oh ! dit Gérald Galoubet, une tragédie, c'est bien vieux jeu. Mon ève serait de mettre sur pied une revue, non pas de celles qu'on doit subir aujourd'hui dans les cafés-concerts, mais une vraie critique sociale comme en écrirait Aristophane s'il revenait parmi nous.

— A la bonne heure ! Et, vous savez, je m'engage à la faire jouer, votre revue. Je suis resté en excellentes relations avec les directeurs de théâtre et aussi avec les financiers qui s'intéressent à la scène. Le jour où vous voudrez que je vous présente, vous n'avez qu'un signe à faire et votre manuscrit à apporter. Un mois après, je vous en donne ma parole, vous entrerez en répétition.

— Ce n'est pas de refus, déclare Gérald Galoubet, gagné par l'enthousiasme de Paulin Chiffard et trop heureux de rencontrer une relation utile dans cette boutique où il ne croyait trouver qu'un astucieux marchand d'antiquités.

Et le jeune homme, plus poseur que jamais, maintenant qu'il a conscience d'être devenu « acteur dramatique », s'en va la tête haute et déjà plein des « scènes à faire ».

Resté seul au milieu de ses meubles et de ses vieux bouquins, Paulin Chiffard se frotte les mains avec la satisfaction d'un homme qui vient de conclure une bonne affaire ou de rouler son prochain.

A ce moment, son fidèle Justinien vient lui apprendre que, pendant son absence, un client sérieux est venu par trois fois le demander pour affaire personnelle. Paulin Chiffard rougit d'émotion. Est-ce qu'enfin son « truc » aurait réussi ?

L'annonce mystérieuse

Comme il sied à quelqu'un à qui l'habitude du théâtre a appris l'art de composer les traits de son visage, Paulin Chiffard se remet vite de son émotion. Et c'est de l'air le plus naturel du monde qu'il demande à son fidèle serviteur :

— Tu es certain que cette personne qui est venue jusqu'à trois fois pour me voir n'a laissé ni son nom ni son adresse

— J'en suis d'autant plus sûr, affirme Justinien en rajustant sur sa grosse tête ronde sa calotte de velours noire, que j'ai insisté auprès de ce client pour savoir son nom...

— Et qu'a-t-il répondu ?

— Que c'était inutile, qu'il reviendrait demain dès la première heure pour ne pas vous manquer.

— Et il n'a pas relaqué un meuble, ou vert un vieux bouquin, guigné une tapisserie ?

— Il n'a même pas voulu entrer dans la boutique. Ah ! ce n'est pas un client ordinaire.

— Jeune, vieux ?

— Dans les trente ans, même pas, et beau garçon.

— Il paraissait « calé » ?

— Plutôt. Mis à la dernière mode, fleur à la boutonnière, et venu en automobile.

Chaque réponse de Justinien va droit au cœur de Paulin Chiffard, qui, cependant, joue l'indifférence, fait semblant d'examiner les couleurs nuancées d'une potiche et conclut froidement :

— Je suis bien bête de me casser la tête ; c'est quelque fils de famille qui vient chercher à m'emprunter de l'argent. Je verrai demain matin si le gaillard offre des garanties.

— J'oubliais de vous dire qu'il avait à la main deux ou trois journaux.

— Bien, bien, interrompit Paulin Chiffard en rougissant sous le coup d'une nouvelle émotion.

Puis il ajoute presque aussitôt d'une voix qui tremble un peu :

— Quand ce personnage arrivera, demain matin, tu le feras attendre ici, dans la boutique, et tu ne l'introduiras dans mon bureau qu'au bout de cinq minutes.

— C'est compris, approuve Justinien, qui ne s'aperçoit pas de l'émotion du patron, tant il a hâte d'aller faire sa partie de dominos.

Resté seul, Paulin Chiffard se frotte d'abord les mains d'un geste nerveux. Puis, en laissant tomber dans un grand fauteuil, il murmure, l'œil fixe sous ses sourcils froncés :

(A suivre)